

Date d'ouverture de l'appel à projets Résidences CollEx-Persée : 07.10.2020

APPEL À PROJETS RÉSIDENCES COLLEX-PERSÉE

Adresse de publication de l'appel à projets :

<https://www.collexpersee.eu/appel-a-projets-residences/>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Clôture de l'appel à projets

Les propositions doivent être envoyées par mail à residences@collexpersee.eu

impérativement avant la clôture de l'appel :

le 10.01.2021 à minuit (heure de Paris)

Contact

residences@collexpersee.eu

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets Résidences | 3 |
| 2. Corpus concernés et typologie des travaux | 4 |
| 3. Soumettre un projet | 4 |
| 3.1. Qui peut soumettre un projet ? | 4 |
| Le chercheur candidat à une résidence | 4 |
| La bibliothèque d'accueil et le référent IST | 5 |
| Le porteur administratif | 5 |
| 3.2. Contenu du dossier de soumission | 5 |
| 3.3. Choix des lauréats | 6 |
| 4. Durée et conditions financières | 6 |
| 5. Suivi scientifique des propositions | 7 |
| 6. Publications scientifiques et données de la recherche | 7 |
| 7. Données à caractère personnel | 7 |
| Annexe : établissements membres délégataires et associés du GIS au titre d'une ou plusieurs bibliothèques | 8 |

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets Résidences

CollEx-Persée est un groupement d'intérêt scientifique mis en place pour une durée de 5 ans (2018-2022). Il réunit 21 établissements, 4 opérateurs nationaux en information scientifique et technique et la Bibliothèque nationale de France.

La mission principale de ce dispositif est de favoriser l'usage des collections des bibliothèques par les chercheurs, dans un contexte où les évolutions techniques et la disponibilité massive de ressources documentaires en ligne ont modifié le processus de recherche. CollEx-Persée soutient le développement de collections hybrides adossées à des services répondant aux nouveaux besoins des chercheurs, ceux-ci étant, à la fois, utilisateurs de sources d'information diverses et producteurs de données et de résultats de recherche.

Dès sa création, en tant qu'infrastructure de recherche en information scientifique et technique (et à ce titre présente sur la feuille de route nationale des infrastructures du Ministère), CollEx-Persée s'est doté d'un programme piloté par l'UMS Persée, dédié au développement d'une politique nationale de numérisation (<https://www.collexpersee.eu/a-propos/persee-et-collex/>).

Celle-ci s'organise selon trois axes majeurs :

- axe 1 : Le soutien à la production et à la diffusion de corpus numérisés ;
- axe 2 : Le portage de programmes pluridisciplinaires d'envergure nationale ;
- axe 3 : La promotion de la bibliothèque comme lieu de recherche et d'expertise.

L'appel à projets Résidences s'inscrit dans ce dernier axe, en offrant la possibilité à un chercheur dont les travaux concernent un fonds particulier conservé par une bibliothèque du réseau CollEx-Persée, de travailler à sa mise en valeur scientifique et technique, avec les équipes de la bibliothèque.

Les résidences de chercheurs en bibliothèques visent trois objectifs principaux :

- **Mobiliser des chercheurs pour contribuer à la valorisation scientifique et à la diffusion de corpus conservés dans les bibliothèques du réseau CollEx-Persée.**

Les résidences permettront à des chercheurs de poursuivre leurs travaux en lien avec un fonds en contribuant à la valorisation de celui-ci par l'amélioration de sa description, de son signalement, de son indexation ou par toute action qui en améliore la connaissance et l'accessibilité.

- **Promouvoir des travaux communs aux chercheurs et aux professionnels de l'IST.**

Les résidences doivent favoriser les coopérations entre chercheurs et professionnels des bibliothèques et de l'information scientifique et technique et faire émerger des projets alliant dès leur conception expertise scientifique et expertise documentaire, au bénéfice de la science ouverte.

- **Préfigurer des projets de numérisation enrichie.**

Les travaux effectués lors d'une résidence pourront préparer un projet de numérisation. Ils permettront par exemple de définir un corpus, d'évaluer les contraintes techniques ou juridiques liées à la numérisation des documents considérés, d'en fixer les objectifs scientifiques et de proposer des choix d'enrichissement de métadonnées ou de diffusion.

2. Corpus concernés et typologie des travaux

Une résidence pourra porter sur des corpus de différentes natures : fonds à numériser (imprimés, archives, cartes, plans, photographies, plaques de verre, objets 3D, etc.), fonds déjà numérisés mais nécessitant un enrichissement de métadonnées ou de référentiels, corpus nativement numériques, métadonnées ou référentiels spécialisés, données de la recherche ou d'autres productions de laboratoires.

La réponse à cet appel devra combiner :

- **des opérations documentaires** : constitution de corpus, inventaire ou description de fonds, création ou enrichissement de données et de référentiels ;
- **des travaux de recherche** : recherches sur un axe d'étude relatif au fonds, recherches sur le fonds (par exemple pour documenter l'histoire du fonds), travail d'identification scientifique sur le fonds ;
- **des actions de valorisation** : préparation et tenue de colloques ou de journées d'études, rédaction ou contribution à des publications scientifiques, préparation d'expositions physiques ou virtuelles...

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et le projet peut comprendre également d'autres types d'actions.

Les données et résultats du projet satisferont les principes de science ouverte. Le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » s'imposera donc. Sauf exception, les résultats seront publiés en licence Creative Commons CC-BY ou équivalente et mis à disposition, au plus tard, à la fin du projet. Les exceptions au principe d'ouverture par défaut des données devront être justifiées dans le dossier de candidature et seront évaluées¹.

3. Soumettre un projet

3.1. Qui peut soumettre un projet ?

Un projet est soumis conjointement par un chercheur et un professionnel de l'information scientifique et technique. Ils déterminent ensemble l'objet de la résidence (fonds retenu, nature des travaux de valorisation, définition des livrables, calendrier).

Le chercheur candidat à une résidence

Le candidat à une résidence doit être titulaire d'un doctorat.

Aucune condition de nationalité n'est exigée, en revanche le candidat doit avoir un niveau académique, écrit et oral, en français ou en anglais.

Il doit également pouvoir justifier d'un projet de recherche en lien avec le fonds considéré.

Il s'engage à travailler au sein de la bibliothèque et en lien avec ses équipes, selon des modalités qui sont déterminées conjointement avec le référent IST.

¹ Voir « Ouverture des données de la recherche – Guide d'analyse du cadre juridique en France V2 publié par le Comité pour la science ouverte : <https://www.ouvrirlascience.fr/ouverture-des-donnees-de-recherche-guide-danalyse-du-cadre-juridique-en-france-v2/>

La bibliothèque d'accueil et le référent IST

Les bibliothèques qui peuvent accueillir une résidence dans le cadre de cet appel sont les bibliothèques délégataires ou associées du GIS CollEx-Persée. Leur liste figure en annexe à ce document.

La bibliothèque qui accueille la résidence est également la bibliothèque qui possède et conserve le fonds étudié.

Une même bibliothèque peut candidater pour un ou plusieurs projets de résidences dans le cadre du présent appel à projets.

Un professionnel de l'information scientifique et technique appartenant à la bibliothèque est associé à la proposition. Il contribue à la bonne réalisation des travaux prévus, par la mise à disposition du chercheur de toutes les informations utiles et de tous les outils nécessaires au projet et par la coordination des moyens mis à disposition du projet. Il organise, autant qu'il convient, la bonne intégration du chercheur en résidence dans l'organisation de la bibliothèque, et plus largement dans l'environnement scientifique et technique dans lequel s'inscrit son travail

Ces personnes physiques, qui déposent le projet, s'engagent à assumer les rôles de responsables scientifiques au nom du porteur administratif.

Le porteur administratif

Le projet est porté administrativement par l'établissement public membre du GIS CollEx-Persée, au nom de la bibliothèque délégataire ou associée sous sa tutelle, dont est issu le professionnel de l'information scientifique et technique, co-porteur du projet.

Lorsqu'une proposition est sélectionnée pour financement, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, établissement public national à caractère administratif, en tant qu'établissement support du GIS CollEx-Persée, contractualisera avec l'établissement coordinateur administratif (personne morale) et non avec les coordinateurs scientifiques (personnes physiques).

3.2. Contenu du dossier de soumission

La proposition, à envoyer à residences@collexpersee.eu, comprend :

- une présentation du projet suivant le cadre de réponse disponible à l'adresse <https://www.collexpersee.eu/appele-a-projets-residences/> qui contient les éléments suivants :
 - o description de l'objet de la résidence et lien avec le projet de recherche du candidat,
 - o présentation du fonds retenu (préciser s'il a déjà fait l'objet de traitements ou d'actions de valorisation),
 - o description des livrables attendus (préciser les méthodes et le planning envisagés),
 - o présentation du budget du projet (financement demandé à CollEx-Persée),
 - o conditions particulières d'accueil et organisation matérielle de la résidence,
 - o impact du projet, diffusion des résultats et aspects juridiques,
 - o suites éventuelles envisagées à l'issue de la période de financement ;
- le curriculum vitae du chercheur candidat à la résidence et celui du référent IST ;
- une lettre du responsable de la bibliothèque d'accueil s'engageant en faveur du projet ;

- une lettre d'engagement de l'établissement porteur administratif ;
- dans le cas où le candidat est en poste dans un établissement, une lettre d'accord de sa tutelle.

La proposition sera considérée complète, et donc éligible, si tous ces éléments ont été envoyés à la date de clôture indiquée page 1.

Le dossier sera soumis sous la forme d'un unique PDF, comprenant le cadre de réponse et les documents complémentaires, avec un nom de fichier de la forme aap_residences_2021_NOMDUCANDIDAT_NOMDELABIBLIOTHEQUE.

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets.

3.3. Choix des lauréats

Les lauréats seront désignés par le Conseil scientifique de CollEx-Persée, sur la base des critères suivants : appréciation du parcours du chercheur, qualité scientifique et documentaire du projet, son impact pour la recherche et sa faisabilité, ainsi que la qualité de la coopération mise en œuvre entre le chercheur et la bibliothèque d'accueil.

Le Conseil scientifique accordera une attention particulière aux projets de résidence portant sur des fonds labellisés CollEx-Persée.

4. Durée et conditions financières

Les dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 € maximum, sont les suivantes :

- Les frais RH :
 - a. la rémunération (coût total employeur) du chercheur pour une résidence de 12 mois,
 - b. ou la compensation de salaire pour les candidats en poste, pour une résidence de 6 à 12 mois,
 - c. ou la compensation de la mise à disposition du chercheur par son établissement de rattachement ;
- des frais d'hébergement et de déplacement (devis à fournir) ;
- des frais de gestion à hauteur maximale de 8% du coût de la résidence.

Aucune autre dépense n'est éligible à subvention.

La résidence doit se dérouler entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Le financement accordé par le GIS sera versé au porteur administratif du projet, en une seule fois. Ce dernier, contractualise avec le chercheur s'il le rémunère directement ou lui attribue une compensation de salaire, ou avec son établissement de rattachement dans le cas d'une compensation de poste.

Un bilan financier certifié conforme par l'ordonnateur et l'agent comptable sera présenté à la direction du GIS CollEx-Persée à l'issue de la résidence. Si le montant des dépenses est inférieur au montant de la subvention allouée, la Bibliothèque nationale et universitaire demandera au bénéficiaire le remboursement des sommes non utilisées.

5. Suivi scientifique des propositions

Les propositions financées feront l'objet d'un suivi scientifique par CollEx-Persée durant leur durée d'exécution. Le suivi scientifique comprendra :

- la participation des coordinateurs scientifiques à un séminaire ou des journées ou ateliers professionnels liés au présent appel ;
- la fourniture d'un compte rendu de fin des travaux.

Le GIS CollEx-Persée peut communiquer sur les objectifs généraux de l'appel à résidence, ses enjeux et ses résultats. Cette communication ne portera en aucun cas sur des éléments considérés comme confidentiels par le bénéficiaire. De son côté, le bénéficiaire s'engage à informer le GIS CollEx-Persée de toute communication ou publication portant sur le projet et à mentionner le soutien du GIS CollEx-Persée dans ses propres actions de communication sur le projet, ses résultats et ses publications.

6. Publications scientifiques et données de la recherche

Dans une visée de science ouverte, les coordinateurs scientifiques lauréats sont invités à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet financé dans le cadre du présent appel dans une archive ouverte, soit directement dans HAL, soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

7. Données à caractère personnel

Dans le cadre de cet appel à Résidences, le GIS CollEx-Persée est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel. Ces données ne sont utilisées que pour la sélection et le financement de projets. Le GIS CollEx-Persée conserve les données à caractère personnel relatives aux projets déposés pendant la durée nécessaire au suivi du projet et aux contrôles éventuels des différentes instances habilitées. Les informations enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'aux destinataires suivants : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction du GIS CollEx-Persée, experts chargés de l'évaluation, conseil scientifique, conseil des membres, représentants des tutelles. Les coordinateurs scientifiques seront contactés en amont de toute diffusion d'informations liées aux projets lauréats sur le site web CollEx-Persée et pourront exercer un contrôle sur le contenu de la page qui leur sera dédiée sans limite dans le temps.

Annexe : établissements membres délégataires et associés du GIS au titre d'une ou plusieurs bibliothèques

| Établissements membres du GIS et structures documentaires concernées | Domaines CollEx |
|--|---|
| Bibliothèque nationale et universitaire | Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Sciences de l'Antiquité, Questions européennes |
| IEP de Paris - Sciences Po, au titre de la direction des ressources et de l'information scientifique | Sciences politiques et sciences sociales associées |
| Museum national d'histoire naturelle, au titre de la direction des bibliothèques et de la documentation | Sciences et histoire de la nature et de l'Homme : Botanique, Zoologie, Biologie animale et végétale, Préhistoire, Paléontologie, Ecologie, Biodiversité |
| Université Grenoble Alpes, au titre du service inter établissement de la documentation de l'UGA et Grenoble INP | Physique, Astrophysique et Astronomie ; Études italiennes et Humanités numériques |
| <i>l'Observatoire de Paris en partenariat avec UGA</i> | Astrophysique et Astronomie |
| Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, au titre de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas et de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne | Droit et Sciences juridiques ; Histoire, Sciences de l'Antiquité, Géographie et Philosophie |
| <i>Ecole Française d'Athènes en partenariat avec BIS</i> | Sciences de l'Antiquité |
| Université de Paris, au titre de la Bibliothèque interuniversitaire de santé et du SCD de l'Université (bibliothèque Henri Piéron) | Sciences de la Santé (médecine, pharmacie-chimie, cosmétologie, odontologie, psychologie/psychiatrie/sciences cognitives/neurosciences) |
| Université Paris Nanterre, au titre de La Contemporaine | Mondes contemporains |
| Université Paris Sud, au titre du SCD de l'Université et de la bibliothèque Jacques Hadamard (UMS 1786) | Mathématiques |
| Campus Condorcet, au titre du Grand équipement documentaire | Sociétés et populations |
| Établissements associés et structures documentaires concernées | Domaines CollEx |
| GIP BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations | Etudes aréales hors langues d'Europe occidentale |
| Sorbonne Université, au titre de la bibliothèque de Sorbonne Université | Géosciences et environnement |
| Université Paris Dauphine, au titre des bibliothèques de l'Université | Sciences économiques et de gestion |
| Université Lyon 1, au titre du SCD de l'Université | Chimie |
| Université de Lille, au titre du SCD de l'Université | Sciences de l'ingénieur et du numérique ; Langues, littératures et civilisations anglophones. |
| <i>Université Paris 3 en partenariat avec l'Université de Lille</i> | Langues et littératures des mondes anglophones |
| Institut national d'histoire de l'art | Histoire de l'art, patrimoine et archéologie |
| Musée du Quai Branly, au titre de la médiathèque | Ethnologie |
| Université de Bordeaux Montaigne, au titre du SCD de l'Université | Langues littératures et cultures ibériques : Amérique et Afrique lusophone |
| Université fédérale de Toulouse, au titre du SICD de l'Université | Langues littératures et civilisations de la péninsule ibérique |